

CYCLE DE VIE D'UNE CARRIERE



Étude géologique des sols



Étude environnementale

LES ÉTAPES ET LES ACTES DE LA PROCÉDURE	
PHASES ET DÉLAIS	ÉTAPES DE LA PROCÉDURE
PHASE AMONT	Echanges en amont précisant les informations attendues dans le dossier ou tout autre point à la demande du titulaire
Autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture	
PHASE D'ENQUÊTE PUBLIQUE 3 mois annoncés	Enquête publique : - ouverture de l'enquête publique - recueil des avis des collectivités locales et de leurs groupements concernés - Rapport d'enquête



Exploitation de la carrière



La fin de travaux

L'exploitation d'une carrière est naturellement liée aux propriétés géologiques du sol où elle est implantée. Tout commence donc par une étude géologique du sol afin de quantifier la ressource minérale utilisable présente.

Une fois que le gisement est identifié et présente les caractéristiques essentielles à son exploitation, l'exploitant réalise une étude d'impact afin de déterminer la sensibilité environnementale de la zone. Cette étude d'impact comporte :

- une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet,
- une analyse des effets négatifs et positifs induits par le projet,
- une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.

Face aux résultats de ces différentes analyses, le futur exploitant doit prévoir, dans le cadre de cette étude environnementale, des mesures pour éviter les effets négatifs notables du projet et réduire ceux qui ne peuvent être évités.

Lorsque le gisement est identifié, la zone concernée par le projet évaluée, et les moyens permettant d'éviter et de réduire les impacts définis, le futur exploitant finalise un dossier qui sera soumis aux services de l'Etat (Préfecture). Il s'ensuit une procédure de consultations, d'instruction par l'administration et d'une consultation publique avant décision d'autorisation ou de refus d'exploiter suivant les enjeux locaux.

Une fois que cette autorisation d'exploiter est délivrée, l'exploitation peut commencer. L'exploitation de la carrière répond à un plan de phasage qui intègre un réaménagement coordonné des terrains.

Chaque type de carrière dispose de sa méthode d'exploitation mais l'on peut néanmoins résumer une phase d'exploitation par les opérations suivantes :

Défrichage si nécessaire, décapage des terres et stériles et mis en dépôt sur le site pour utilisation ultérieure dans la remise en état,

Extraction du gisement,

Traitement des matières extraites si nécessaire,

Mise en stock, transport et commercialisation des granulats produits,

Remise en état de la phase exploitée.

La remise en état de la carrière est élaborée par l'exploitant de carrière et est directement issue de la concertation ayant eu lieu avec les différentes parties prenantes (propriétaires des terrains, communes, riverains, association, pouvoirs publics,...).

Le projet de réaménagement s'intègre dans le territoire environnant. Les terrains restitués en fin d'exploitation peuvent alors revenir à l'agriculture, répondre à des enjeux écologiques, offrir un espace de loisirs ou répondre à un besoin d'aménagement pour la collectivité.